

OCTOBRE 2026



RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2026

CSE DES DIRECTIONS TECHNIQUES

**CE CSE S'EST DÉROULÉ EN
FORMAT TEAMS +
PRÉSENTIEL DEPUIS LE
CAMPUS RÉSEAU LE
17 SEPTEMBRE 2026
CSE DÉBUTÉ À 09H30**

**PRÉSIDENTE :
MR KIAN GAVTACHE PUIS
TRANSITOIREMENT À
MÉLANIE VIEGL (RH) ENTRE
11H ET 13H
ASSESEURS CSE : FLORA
GOVINDIN-CARRE +
CYNTHIA BOECASSE**

COMPOSITION DES DÉLÉGATIONS

- **UNSA-FERROVIAIRE : 16**
- **CFDT : 03**
- **CGT : 02**
- **CFE-CGC : 01**

22 VOTANTS

DÉCLARATION LIMINAIRE ET RÉPONSES (UNSA-FERROVIAIRE : GÉRALD MÉCHET)

L'accident TER de Cléon est un événement marquant pour l'entreprise, et la direction félicite les cheminots pour leur mobilisation. Il sera très important de comprendre les faits et trois enquêtes sont en cours, qui détermineront les circonstances de l'accident. Dans l'attente, des mesures immédiates ont été engagées par SNCF Réseau, notamment concernant le stockage des rails aux abords des voies.

SNCF Réseau a dû faire face à des températures exceptionnellement élevées lors des épisodes caniculaires répétitifs et aux incendies. Le Président salue l'engagement exceptionnel des agents du Groupe qui ont été mobilisés pour faire face à ces situations. Il a été décidé au niveau de SNCF Réseau de tirer un retour d'expérience de ces événements, concernant tous les volets de ses missions.

Le Président a pris note de l'alerte lancée par les élus concernant les conditions de travail des agents du projet LNSO à Bordeaux. Il va prendre contact avec Thomas ALLARY, Directeur général adjoint des grands projets, pour faire le point sur la situation.

INFORMATION EN VUE DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DES ÉQUIPES DE L'AGENCE LNSO DE TOULOUSE – DGGP

Présentation par Mme Séverine Thibert, accompagnée de Mmes Imad Dahbi et Stéphanie Soller, représentantes de SNCF Immobilier. Le RPx UNSA-Ferroviaire chargé du suivi de ce dossier est invité à participer à cette séance du CSE.

Les locaux actuellement occupés à l'hôtel Mercure, situé esplanade Compans-Caffarelli, sont devenus trop exigus au regard de la montée en charge du projet LNSO. Éloignés de la gare Matabiau, ils présentent une surface de 451 m².

Le projet prévoit le transfert de l'agence vers le second étage d'un immeuble existant situé au 78, allée Jean-Jaurès, à environ 400 mètres de la gare Matabiau. La surface du nouveau plateau sera de 860 m², soit près du double de la surface actuellement occupée. L'aménagement dans les nouveaux locaux est prévu le 25 janvier 2027. L'organisation du déménagement est en cours.



Les locaux disposeront de 62 postes de travail. L'équipe compte actuellement une quarantaine d'agents, ce qui permettra d'accompagner les évolutions prévisionnelles des effectifs liées au projet. Les postes de travail seront individualisés et attribués nominativement : aucun dispositif de flex-office n'est prévu. Des postes nomades seront toutefois mis à disposition des agents de passage.

Le plateau sera organisé en espaces ouverts, avec un cloisonnement permettant de limiter chaque cellule à quatre postes de travail au maximum. Le micro-zoning est présenté comme définitif et a été construit en concertation avec les agents. Des espaces de confidentialité seront aménagés. Les travaux d'aménagement doivent débiter prochainement. Le mobilier des locaux de Compans-Caffarelli sera transféré avec un objectif de réemploi de 100 %. Les bureaux auront une largeur de 140 ou 160 cm. Les postes de travail adaptés pour les personnes en situation de handicap ou disposant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) seront transférés. Les besoins des personnes concernées ont été pris en compte, notamment en matière de circulation et d'évacuation d'urgence.



Chaque agent disposera de deux casiers, dont l'un destiné au rangement des équipements de protection individuelle (EPI). Des vestiaires mixtes, comprenant des cabines de change, ainsi que deux douches, sont prévus.

L'accès au bâtiment sera sécurisé. Un accueil sera assuré au rez-de-chaussée sur une large plage horaire. L'accès par le parking restera possible à toute heure. Dix-neuf places de stationnement, dont une place réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR), seront dédiées aux véhicules de service dans le parking souterrain.

Aucun risque d'exposition à l'amiante n'a été identifié. Une attention particulière a également été portée aux dispositions de sécurité incendie. Un exercice d'évacuation à visée pédagogique, associant le COSI et l'ensemble des agents, sera organisé dans les quinze jours suivant l'installation dans les locaux.

Invité à la demande du secrétaire, le RPx UNSA-Ferroviaire souligne la transparence du processus de construction du projet ainsi que la satisfaction globale des équipes. Celles-ci apprécient notamment le rapprochement avec la gare Matabiau et l'immeuble 1-Pulsion. Il estime que la croissance prévisionnelle des effectifs a été prise en compte dans le dimensionnement des futurs locaux.

L'UNSA-Ferroviaire demande à la direction de veiller au bon fonctionnement de la climatisation et des réseaux de fluides, au regard des dysfonctionnements rencontrés dans les nouveaux locaux de Montpellier. SNCF Immobilier précise que les difficultés constatées à Montpellier sont liées au caractère neuf du bâtiment ainsi qu'à la distribution d'eau municipale.

SITUATION DES LOCAUX DU PROJET LNSO À BORDEAUX

Ce point est ajouté à l'ordre du jour à l'initiative des élus, à la suite d'une inspection locale réalisée sur le site du projet LNSO à Bordeaux.

L'UNSA-Ferroviaire fait état d'une densité d'occupation jugée excessive. Les agents sont confrontés à des conditions de travail inconfortables et pénibles, susceptibles de générer des risques psychosociaux (RPS). Faute de place, les nouveaux arrivants sont installés sur un autre site, situé à environ 25 minutes à pied, et les recrutements seraient freinés.

Nous demandons qu'une solution de relogement soit rapidement mise en œuvre pour les équipes du projet LNSO. En l'absence de décisions rapides, l'UNSA-Ferroviaire envisage d'exercer un droit d'alerte.



Notre RPx UNSA-Ferroviaire confirme avoir signalé cette situation à plusieurs reprises à la direction depuis le début de l'année. Il estime que les conditions actuelles ne sont pas adaptées à la conduite de projets représentant plusieurs milliards d'euros. Il souligne l'urgence d'améliorer les conditions de travail avant la montée en charge du projet et considère qu'un déménagement en 2028 interviendrait trop tardivement, compte tenu du niveau de risque psychosocial constaté.



TRAVAUX SITE DE SAINT-OUEN

Mélanie VIEGL détaille la visite de Saint-Ouen réalisée avec Virgil LE GOFF.

Le phasage communiqué par la direction était le suivant :

- **Bâtiment de stockage Atelier Nord** : démolition réalisée en juin 2026.
- **Petit local technique de l'Atelier Nord** : démolition réalisée en juin 2026.
- **Auvent du bâtiment B17** : démolition réalisée en juillet 2026.
- **Annexe en briques du bâtiment B18** : démolition réalisée en août 2026.
- **Ancien local vestiaires du bâtiment B09** : démolition réalisée en août 2026.



Dans le cadre de ces opérations, 37 tonnes de matériaux ont été évacuées du chantier. Des dispositifs de brumisation ont été déployés afin de limiter les émissions de poussières. Les zones de travaux ont été balisées et sécurisées.

Le plan de prévention, transmis au référent de la CSSCT, comprenait notamment :

- **Un diagnostic des matériaux**, des opérations de curage et de déconstruction, l'installation de protections périphériques et la fermeture des accès ;
- **La gestion du stockage** et de l'évacuation des déchets ;
- **Le partage des coordonnées** des interlocuteurs opérationnels ;
- **L'organisation de réunions de coordination** entre la maîtrise d'œuvre (MOE), l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), le coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS), la CATE et l'entreprise titulaire ;
- **L'organisation d'une réunion d'information** avant le démarrage des travaux ;
- **la programmation d'un point d'étape** après leur achèvement.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, malgré ces dispositions, les travaux ont été difficiles à supporter pour les agents. Nous estimons que les engagements pris n'ont pas toujours été respectés et qu'un risque lié à la présence de silice n'a pas été traité de manière satisfaisante. Nous déplorons également que les agents du site n'aient pas été associés au projet et que la démolition ait été engagée sans information préalable suffisante.

Des mesures de la qualité de l'air et des perturbations occasionnées par les travaux à proximité doivent faire

l'objet de mesures et de relevés particuliers afin de s'assurer que le personnel amené à intervenir sur le site de Saint-Ouen (caractérisé comme personnel d'excellence par le Président) puisse le faire sans exposer les salariés au moindre risque.

Une intervention auprès de la direction a été nécessaire pour obtenir l'arrêt temporaire du chantier, la pose de barrières délimitant le périmètre des travaux et l'envoi de courriels d'information. Ils demandent que les demandes des agents soient désormais prises en compte.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES ÉLUS

Impacts sociaux du projet Résonances

L'UNSA-Ferroviaire renouvelle sa demande auprès de la DRH afin que la priorité annoncée soit effectivement appliquée aux agents qui demeurent sans poste à la suite du projet Résonances.

La DRH rappelle que les agents concernés bénéficient d'un accompagnement. Lors de l'examen des candidatures, leur situation au regard du projet Résonances est prise en compte.

Les agents dont le poste a été modifié ou supprimé sont, dans la mesure du possible, priorités, sous réserve qu'ils disposent des compétences requises pour le poste concerné.

Les élus rappellent qu'une proposition de rupture conventionnelle ne peut constituer l'unique solution proposée à un agent. Ils soulignent que l'obligation de reclassement qui incombe à l'employeur implique la recherche et la proposition d'un poste au sein de l'entreprise.



Déménagements

L'UNSA-Ferroviaire exprime sa déception quant à la réponse apportée, qui ne mentionne pas l'ensemble des déménagements prévus et notamment le déménagement du projet CDG Express, prévu en janvier 2027.

La direction indique qu'elle diffusera cette information en séance, la date du déménagement venant de lui être communiquée.

Les élus UNSA-Ferroviaire rappellent également la nécessité, pour la DRH, d'informer les services d'accueil des nouveaux sites de la liste des représentants du personnel. Cette information doit permettre aux représentants du personnel d'accéder aux plateaux afin de rencontrer les agents.